

Prise de position  
Fribourg, le 15 septembre 2015

## Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'information et l'accès aux documents (adaptation à la Convention d'Aarhus)

---

Prise de position du Parti Libéral-Radical fribourgeois concernant l'Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'information et l'accès aux documents (adaptation à la Convention d'Aarhus)

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

---

### Prise de position sur le projet soumis à consultation

La convention d'Aarhus est entrée en vigueur en Suisse le 1er juin 2014. Elle octroie un droit d'accès aux documents pour le domaine environnemental ; qui va au-delà des dispositions actuelles de la LInf.

En remarque liminaire, rappelons que le Parti Libéral-Radical Suisse a rejeté la Convention d'Aarhus. La Suisse possède déjà un droit important en matière de transparence et les nouvelles dispositions posent un risque important de surcharger inutilement l'administration. De manière générale, la Suisse ne devrait pas ratifier des Conventions qui exigent des modifications législatives ; mais uniquement celles qui sont déjà en accord avec le droit national.

Dans l'absolu, le Parti Libéral-Radical fribourgeois soutiendrait la solution minimale (pas de modification législative), la Convention étant directement applicable. Néanmoins, pour assurer la sécurité du droit, le PLR se positionne en faveur de la variante, respectivement que seules les adaptations relatives au domaine environnemental et uniquement si elles sont strictement nécessaires soient réalisées (selon les points 2.2.3 et 2.2.4 du rapport explicatif).

Le PLR rejette fermement la proposition maximale. D'une part, elle crée une surenchère législative inutile avec un risque important de surcharger l'administration (notamment à cause des nouvelles exigences relatives aux délais). D'autre part, il est exagéré de mettre en œuvre des dispositions de droit international auxquelles la Suisse n'a pas souscrit (Convention de Tromsø). Finalement, la sécurité du droit exige la stabilité du droit : comme explicité dans le rapport explicatif, cette solution remet en questions des décisions du Grand conseil de 2009.

**Créons les solutions**

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg  
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

**PLR.Les Libéraux-Radicaux Fribourg**

**Le Président**



Didier Castella  
Député

**La secrétaire politique**



Stephanie Janssen

**Contact :**

Fabrice Tedeschi, Vice-Président PLRF, [tedeschi@plr.ch](mailto:tedeschi@plr.ch), 076 340 39 07

**Créons les solutions**

PLR Fribourgeois – case postale 1219 – 1701 Fribourg  
[www.plrf.ch](http://www.plrf.ch) - [info@plr.ch](mailto:info@plr.ch) - +41 (0)79 793 48 65